



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/19219  
19 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 OCTOBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En application de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, je tiens à faire savoir, au nom de mon gouvernement, que les forces américaines ont exercé le droit de légitime défense que leur reconnaît le droit international en ripostant aux attaques lancées contre des bâtiments américains dans le golfe Persique par la République islamique d'Iran.

Le 16 octobre 1987, vers 23 heures (heure d'été de New York), un missile Silkworm tiré par les forces iraniennes à partir du territoire iraquien qu'occupent les troupes iraniennes a touché le Sea Isle City, pétrolier battant pavillon américain, dans les eaux territoriales du Koweït. Cette attaque n'est que la dernière d'une série de tirs de missiles contre des bâtiments battant pavillon américain et contre d'autres navires de commerce non belligérants dans les eaux du Koweït. Elle s'ajoute au demeurant, comme celles qui l'ont précédée, à une série d'attaques armées illégales que les forces iraniennes ont lancées contre les Etats-Unis, y compris le mouillage de mines auquel il a été procédé dans les eaux internationales en vue de couler ou d'endommager des navires battant pavillon américain, ainsi que des tirs non provoqués contre des avions américains.

Le 19 octobre 1987, vers 7 heures (heure d'été de New York), des navires de guerre américains ont détruit la plate-forme militaire iranienne au large de Rashadat (ou Rostam) dans les eaux internationales du golfe Persique. Les forces militaires se trouvant sur cette plate-forme ont mené diverses actions dirigées contre des bâtiments battant pavillon américain et contre d'autres bâtiments et avions non belligérants. Ils ont surveillé au radar et par d'autres moyens les mouvements de convois américains et coordonné le mouillage de mines sur le passage de nos convois; ils ont participé à des attaques menées contre des navires non belligérants par de petites embarcations et ont tiré sur des hélicoptères militaires américains, le 8 octobre 1987, notamment. Des sommations ont été faites afin que la plate-forme puisse être évacuée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vernon A. WALTERS